

## La bibliothèque municipale de Vannes et son fonds ancien

Les bibliothèques municipales pour beaucoup de gens, c'est tantôt un lieu de distraction où l'on ne trouve que des romans de lecture facile, tantôt un lieu d'étude consacré à l'érudition. Pour Vannes et d'autres villes de même importance, c'est tout cela et aussi la conservation et la mise en valeur d'un fonds ancien, c'est-à-dire d'ouvrages imprimés avant 1811 et provenant en presque totalité de la nationalisation des biens du Clergé en novembre 1790 et de la confiscation de ceux des émigrés peu après. Sur une collection de 92 000 volumes, 10% à Vannes constituent ce fonds.

A la différence des biens fonciers qui furent vendus comme biens nationaux, les livres devaient être réunis au chef lieu du district, (il y en avait 9 dans le Morbihan) et mis à la disposition du public dans un but d'étude, but qui prédominera d'ailleurs tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et qui explique l'absence de romans dans nos vieux fonds, romans qui devaient se trouver dans plus d'une bibliothèque laïque.

L'inventaire des biens du clergé fut rapidement mené, celui des Carmes du Bondon à Vannes est daté du 5 janvier 1791. « Dans la bibliothèque 400 volumes, de différents formats, tous anciens et de peu valeur, impossible de dresser l'état exact vu le désordre ». Les scellés furent apposés. Actuellement le registre d'entrée-inventaire relève 12 titres, soit 16 volumes; quant au peu de valeur, il se trouve un ouvrage imprimé en 1533 à Bâle chez Froben, un des plus remarquables imprimeurs de son époque, avec reliure d'époque estampée à la roulette et lettres initiales formant miniatures gravées sur bois; enfin être bon administrateur n'implique pas forcément être bibliophile ou historien du livre!

Beaucoup d'inventaires ne nous sont pas parvenus, ainsi dans la commune de Sarzeau, celui des Trinitaires ou celui des Récollets de Bernon.

Et si au chapitre « argenterie » nous avons le détail des cuillères à café, à ragoût ou potagères possédées par les Dominicains, « la bibliothèque en fort mauvais état contient environ 150 volumes in F<sup>o</sup> et 4 ou 500 volumes in-12 dont la plupart en tas. Les meilleurs ouvrages sont distribués dans

les chambres des religieux et consistent en 79 volumes in folio» (beaucoup de livres portent la mention «ad usum cum permissio superiorum» avec le nom du religieux).

Si l'inventaire des Carmes Déchaux de Vannes a relevé chaque titre avec le nombre de volumes, il ne donne pas les noms des auteurs ou des éditeurs! Enfin nous saurons qu'il y avait alors 1999 volumes plus 750 groupés sous la dénomination «livres détachés sans nom ni réputation» (espérons qu'il ne s'agit pas encore de quelques Frobens).

Il ne s'agissait pas seulement de confisquer les livres, il fallait les réunir à Vannes et trouver quelqu'un pour dresser l'inventaire de la bibliothèque selon la loi du 8 Pluviose An II. La maison fut celle dite de Bazvalan confisquée sur l'émigré de ce nom.

Comme bibliothécaire, ce fut d'abord le Prestre de Chateaugiron qui, cidevant noble, dut bientôt céder la place à l'ancien principal du collège Saint-Yves, Chesnel, lequel préféra le poste de président du tribunal criminel du département. Ils ne laissèrent point de traces de leur activité s'ils en eurent une toutefois!

Cependant le district, le 17 frimaire an III (en décembre 1794), vota le règlement de la bibliothèque dont je ne peux m'empêcher de vous citer quelques articles : article 5 : le bibliothécaire ne sera tenu à aucune fourniture ni réparation; la lumière, le bois, l'encre et le papier nécessaires lui seront fournis aux frais du district (c'est encore heureux). Article 7 : «il tiendra la bibliothèque ouverte tous les jours, à l'exception des quintidi et décadé depuis 9 h du matin jusqu'à midi et depuis 3 h jusqu'à 6 h du soir» (ce qui correspond à 33 h par semaine, pour la consultation sur place, le prêt à l'extérieur étant interdit). Article 8 «aucun individu ne pourra entrer dans la bibliothèque avec armes ou manteaux» (n'oublions pas que nous sommes alors en guerre civile).

Enfin le district décida en nivôse an V (janvier 1798) de nommer bibliothécaire de Vannes, celui de la Roche-Bernard, l'ancien prieur des Carmes de Josselin, le père Jérôme de Sainte-Anne, Toussaint Anne-David dans le monde, après un examen exact de sa conduite patriotique et de sa moralité privée. On voulait «un citoyen auquel le temps et la patience permettront de séparer le bon grain de l'yvraie, car dans un pays aussi chargé que le nôtre de maisons religieuses, nous sommes très riches en livres ascétiques, livres de controverses et autres recueils d'ennuyeuses rêveries», ennuyeuses rêveries, et voilà sans doute comment on ne trouve pas trace à la bibliothèque de Vannes de livres pourtant imprimés dans cette ville concernant par exemple le monastère de la Retraite des femmes.

La correspondance entre l'administrateur Danet et David est des plus pittoresques, rédigée dans le style ampoulé de l'époque; ainsi Danet écrit :

« nous vous prévenons qu'au commencement d'un établissement nouveau beaucoup de travail attend, mais quand les années commenceront à vous rendre lourd et pesant, vous pourrez vous reposer.

Doublement alors vous tiendrez à la main le fil qui pourra conduire le savant et le curieux dans ce qui sera pour tout autre que vous un labyrinthe et David de répondre « plus je serai occupé, plus je m'approcherai du vrai bonheur ».

Mais sa sœur, M<sup>lle</sup> Clémence, écrit une longue pleine d'excuses pour savoir s'il sera payé chaque mois et le pauvre Danet qui n'en peut mais, à cette époque où les malheurs de la guerre étrangère se conjuguent à ceux de la guerre civile qui règne dans l'Ouest, le pauvre Danet annonce que David comme les autres fonctionnaires publics sera payé quand il y aura de l'argent dans les caisses.

David sera servi en soucis et en travail.

Premier problème: le local. Le citoyen Aaron Veil de Lorient qui a acquis l'hôtel de Bavalan demande à être débarrassé des livres et autres objets qui l'encombrent; le jury d'instruction répond d'une façon aussi délatatoire que Danet à M<sup>lle</sup> David: on enlèvera les livres quand le collègue sera réparé; il sera réparé quand on enlèvera les munitions de guerre, et on les enlèvera on ne sait quand. Les collègues étaient remplacés par des écoles centrales, sorte de centre culturel où la bibliothèque devait prendre place.

Enfin on finit par porter les livres à l'hôtel de l'administration départementale, puis le 1<sup>er</sup> messidor an VIII (juin 1800) soit 2 ans 1/2 après la nomination de David, le jury d'instruction se décide à placer la bibliothèque dans une salle de la cidevant Retraite des hommes, contiguë au collègue malgré les importantes réparations à y effectuer, et quand elles seront terminées, David s'aperçoit que les rayonnages ont été mal posés et qu'il est impossible d'y ranger les livres! Enfin, le 3 floréal an IX (avril 1801), il annonce l'ouverture imminente de la bibliothèque et le préfet lui répond en lui ordonnant de dresser l'inventaire général des livres sous la surveillance de Faverot et Boullé, membres du jury d'instruction.

David n'avait cependant pas chômé depuis 4 années, la bibliothèque doit lui être reconnaissante de ses efforts pour son accroissement, les districts ayant été supprimés et partant leur bibliothèque, il s'efforça de réunir au chef lieu du département tous les livres des dépôts.

Dans les Mémoires de la Société Polymathique a paru le récit des malheurs survenus aux ouvrages des Carmes de Sainte-Anne ou à ceux de l'abbaye de Prières, pour ces derniers il nous reste 195 volumes au lieu des 5318 inventoriés primitivement, soit 3% environ.

Quant aux Carmes de Sainte-Anne, dont la bibliothèque le 10 mai 1791 « consistait en 1000 ou 1200 volumes bien proprement reliés et

environ 200 vieux livres en parchemin», elle ne consiste plus en cette année 1984 qu'en 525 volumes, toujours bien proprement reliés, mais comme par hasard quelques jours avant le passage de David pour les enlever, une tentative de cambriolage par effraction aurait eu lieu chez le juge de paix de Pluneret où ils étaient entreposés.

Avec les villes qui possédaient des bibliothèques, la tâche de David ne fut pas plus aisée. Si la bibliothèque de Vannes a enregistré 77 volumes provenant des Capucins et des Chartreux d'Auray, il en reste encore 631 à l'hôtel de ville d'Auray.

L'Administration municipale de Pontivy veut bien envoyer l'inventaire le 28 germinal an VIII (avril 1800), mais après avoir demandé qui paiera le transport, elle se ravise et rappelle le 11 floréal qu'elle a promis aux habitants de conserver les livres des émigrés; le préfet rétorque qu'il n'est pas possible de faire une dérogation à la loi générale même envers «les plus chauds partisans de la révolution».

Mais Pontivy fait la sourde oreille, comme le relatent plusieurs lettres de David qui un an plus tard (en 1801) écrit résigné au préfet «j'ignore qu'elle est votre intention actuelle sur la destination de ces ouvrages. Je vous prie de me la notifier afin d'éviter des importunités qui m'échappent malgré moi et que je vous prie d'excuser».

Quant aux livres de Ploërmel, le sous-préfet écrit le 27 prairial (juin 1801) «il ne reste à Ploërmel que quelques mauvais livres de théologie et les livres les plus communs et les moins estimés. Le reste a été conduit à Vannes ou retenus par les moines des communautés ou pris par les soldats qui dans leurs cantonnements ont enfoncé les portes et pris les livres». Il n'invoque comme cause de disparition ni les souris, ni les rats ni les insectes, ni le soleil, ni la pluie mais c'est tout juste.

Bref, tirons un trait et passons au Faouët; en décembre 1858, le préfet fit enfin transporter les ouvrages du Faouët à la bibliothèque de Vannes. Hélas, en 63 ans, le fonds avait bien fondu, ne comportant plus que 26 titres représentant 99 volumes, soit 3% (au lieu de 2 000 titres recensés en 1795). Livres fort précieux du point de vue historique et bibliophilique: 12 volumes de Mazarinades comportant 465 pièces, donnés à l'abbé de Montenay entre 1649 et 1653, et de là à l'abbaye de Langonnet.

Revenons aux soucis de mon prédécesseur. Le pauvre David étant tombé malade, en 1801 (an IX) personne ne surveille les livres qui sont entassés à l'école centrale dans des pièces ouvertes à tout venant; de plus l'administration ayant décidé d'en vendre un certain nombre aux enchères, les éventuels acheteurs viennent les consulter; il s'en plaint à Boullé, secrétaire général de la préfecture, qui lui répond «ce sont des événements irrémédiables sur lesquels il faut nécessairement prendre son

parti». David se vante d'ailleurs d'avoir remis 500 volumes de théologie aux canonniers de Belle-Ile pour en faire des cartouches.

Le fonds de livres ne trouve pas encore la tranquillité. Il existe une lettre du préfet datée du 26 nivose an X (janvier 1803) adressée à l'éditeur Didot, et acceptant de troquer de divers ouvrages en double contre une édition des œuvres de Racine ornées de 57 estampes («le plus beau monument typographique de tous les temps»).

Et puis les troubles sont terminés, les émigrés reviennent d'exil et essaient de récupérer leurs biens confisqués. Ainsi François Fortuné du Plessis de Grénédan rappelle qu'il possédait une belle bibliothèque scientifique et littéraire dont l'histoire naturelle de Buffon en 30 volumes, en tout 233 volumes. Le Ministre de l'Intérieur pose le principe que les livres seront rendus s'ils portent des signes évidents de propriété et ne sont pas placés dans un lieu public. Ce fut le cas pour du Plessis puisque le seul exemplaire des œuvres de Buffon que nous possédions provient de l'abbaye de Prières.

Coup de théâtre: le 8 pluviôse an XI, (28 janvier 1803), les écoles centrales ayant été supprimées et remplacées par les lycées napoléoniens, un arrêté ministériel met leur bibliothèque à la disposition et sous la surveillance des municipalités qui sont autorisées à nommer un conservateur rétribué à leurs frais évidemment. Ce fut David naturellement; il achevait le catalogue qui fut adressé le 26 germinal an 12 (avril 1805) au Ministère de l'Instruction Publique (ce n'est qu'en 1975 que le contrôle des bibliothèques municipales échappa à l'Éducation Nationale au bénéfice de la Culture).

Les ouvrages sont répartis selon les 5 grandes classes proposées par le libraire Brunet et ce catalogue est rédigé par ordre alphabétique de titres.

Il faut donc des titres fort distinctifs pour identifier les ouvrages. David conclut son catalogue par ces tristes réflexions «ce n'est que le reste d'une immense collection abandonnée en différents dépôts qui sont devenus la proie des ennemis du gouvernement.» Il reste près de 6000 volumes, 5955 exactement dont 3500 en théologie, Il se réjouit de posséder les œuvres de Rousseau, Condillac, Mabli, Montesquieu et déplore l'absence de tout texte de Voltaire.

Enfin le 22 octobre 1806, le pauvre David adresse dans le style de l'époque une lettre de démission au maire, où l'humilité du carme ressort. Son tri «du bon grain et de l'ivraie» n'a-t-il pas été plus inspiré par l'idéologie contemporaine que par la bibliophilie ou la sociologie? Mais cet homme a fait son possible dans les difficultés d'alors pour collecter les livres, les conserver et les mettre à l'abri des vandales.

Lui succédèrent le chanoine Mahé, celui qui écrivit *Essai sur «les*

Antiquités du Morbihan», ses fonctions d'aumônier du collège semblant le prédisposer à la garde de l'important fonds religieux. Puis Galles en 1820, puis de nouveau un chanoine Gayet en 1821. Mais en 1831 tant la Municipalité pour son fonds propre que le conseil général pour le fonds ancien dit bibliothèque départementale, en confièrent la gestion à la Société Polymathique fondée en 1826 par un groupe de notables dont Galles; le pulic y serait admis 2 jours par semaine (c'est bien moins que les 44 heures prescrites en 1794).

Cette situation dura à la satisfaction de tous, semble-t-il, jusq' en 1886 où une nouvelle mairie ayant été édifée, les livres réintégrèrent un local municipal et furent désormais confiés à un agent communal.

Il n'est pas dans mon propos de vous entretenir des accroissements de la bibliothèque municipale au cours du XIX<sup>e</sup> siècle; cependant il rentre dans cette étude de vous signaler certains faits d'alors concernant le fonds ancien.

Ainsi le 22 mai 1817 le préfet ordonne de nouveau de procéder au « triage » des livres et à la confection d'un catalogue, de garder en dépôt les ouvrages dépareillés et sans valeur afin de pouvoir les remettre aux anciens propriétaires en cas de besoin, bien que, avoue-t-il, dans l'esprit du Ministère de l'Intérieur, il faille les vendre et avec la somme obtenue compléter les collections existantes.

De nouveau le 6 juillet 1819, le préfet réclame l'établissement d'un catalogue et pense le 24 avril suivant qu'il est réalisé.

Dans cette même lettre, il rappelle la demande en octobre 1819 de la baronne Bonté réclamant 290 volumes ayant fait partie de la bibliothèque de son père, le marquis du Grégo et prie le maire de faire droit à cette demande que peu de jours auparavant elle avait renouvelée, précisant que son père possédait 1 500 volumes « transportés sans soin et sans état » et que récupérer ceux de la bibliothèque serait un mince dédommagement. Le conseil municipal s'étant déclaré incompétent pour statuer sur cette requête dans sa séance du 3 mai, dès le lendemain (le courrier administratif allait vite à l'époque) le préfet écrivit de remettre à Mme Bonté les livres armoriés ou portant une signature; on en trouva finalement 120 et ainsi partirent les 11 volumes de planches de l'Encyclopédie, le « manuel des Dames de charité ou formule de médicaments faciles à préparer » sans oublier « Trapue, reine des Topinambours » ! Cependant, la curiosité étant une qualité chez un bibliothécaire, en rédigeant le registre d'entrée-inventaire, j'ai recherché attentivement l'origine de tous les ouvrages et constaté qu'il restait encore 22 volumes portant signature ou ex-libris d'un du Grégo, entre autres « la Nouvelle Maison Rustique » 5<sup>e</sup> édition 1743, pleine de savoureux détails sur les plans d'un jardin potager ou d'une maison d'habitation et aussi un livre de prix offert par l'évêque Charles de Rosmadec, dont la reliure aux armoiries du prélat est couverte de ses initiales entrelacées.

Hélas en 1875, le préfet rappella au maire de Vannes l'ordonnance de 1839 sur la gestion des bibliothèques publiques, et lui «signale» (terme diplomatique) qu'une Bible intéressante par la rareté de sa reliure a été échangée contre une autre Bible et un lot de volumes sans le consentement du Ministre. Qui plus est, le libraire ayant donné un lot de volumes de 1 000 F a revendu cette Bible quatre fois plus cher ! le préfet hélas, ne décrit pas la reliure.

De nombreuses études ont paru dans les Mémoires ou les procès verbaux de la Société Polymathique sur des ouvrages anciens de la Bibliothèque Municipale. Je n'étudierai donc pas à mon tour chacun des ouvrages intéressants de la bibliothèque, soit par leur caractère bibliophilique, soit par leur contenu, qui nous renseigne sur les mœurs de l'époque, tel ce pénitentiel de 1742 du diocèse du Verdun qui provient des Carmes Déchaux et considère comme péché pour les hommes mariés de dilapider la dot de leur épouse et de ne pas la reconstituer !

Mais il est bon de donner quelques renseignements généraux sur le fonds ancien. Outre des copies de textes officiels ou de cours professés aux collèges de Rennes ou de Vannes, la bibliothèque possède deux manuscrits, un recueil de sermons du XIV<sup>e</sup> siècle dont le copiste a orné les marges de dragons et autres bêtes curieuses, et un pontifical du XVI<sup>e</sup> siècle qui appartient à l'évêque Philippe du Bec.

Le plus ancien des livres est une Bible imprimée à Venise en 1480 par François de Hailbrun qui provient de l'abbaye de Langonnet et dont les plats portent la reliure d'époque estampée à la roulette. Parmi les autres incunables (imprimés avant 1501) nous pouvons citer une Pragmatique Sanction de 1497 chez Jean de Vingle à Lyon avec une gravure sur bois présentant Charles VIII entouré de sa cour.

Des grands imprimeurs du XVI<sup>e</sup> siècle, nous avons 140 représentants, à la première place desquels se trouvent 64 parisiens ayant imprimé 121 titres sur 236 : Josse Bade, Simon de Colines, Michel Vascosan, les Estienne, Jean de Marnef, Guillaume Morel, Chrétien Wechel, et tant d'autres ; puis 19 lyonnais (avec 32 titres), parmi lesquels : Sébastien de Gryphe, Jean de Tourmes, et les Junta, d'origine italienne ; quant aux étrangers, nous distinguons, Alde Manuce à Venise, Froben à Bâle, Feyerabend à Francfort, Plantin à Anvers.

Froben, de Bâle, nous offre six titres dont un Nouveau Testament en grec et latin, imprimé en 1535, réédition de celui de 1516 ; le texte grec en avait été établi par les soins d'Erasmus qui l'avait traduit en latin et commenté, publication révolutionnaire, puisque jusque là on suivait fidèlement et uniquement le texte latin de saint Jérôme ; ce sont les Carmes Déchaux (près du port de Vannes) qui l'avaient reçu du chanoine René Gouault au XVII<sup>e</sup> siècle.

Des Estienne, Henri le grand-père, Robert son fils (à la fois beau-fils de Simon de Colines et gendre de Josse Bade) et Henri le petit-fils, nous n'avons que dix titres mais quels trésors, c'est le cas de le dire, avec le «*Thesaurus linguae latinae*» de 1536, le «*Thesaurus graecae linguae*» de 1572, et des éditions en grec et latin d'Hérodote et de Thucydide, celle-ci avec une traduction latine due à l'humaniste Laurent Valla.

Et aussi un Nouveau Testament avec les traductions latines des textes grec et hébreu, suivi d'une grammaire chaldéenne et syrienne, imprimé à Genève en 1569 et dédié à la reine Élisabeth d'Angleterre, il était depuis 1689 la propriété des Bénédictins de Saint-Gildas de Rhuy, ce qui témoigne chez eux d'un grand souci de la qualité des sources et de l'étendue de leurs connaissances.

J'aurais aimé signaler autant d'ouvrages imprimés en Bretagne qu'à Paris ou Lyon, et en breton qu'en grec, il n'en est rien.

Les ouvrages imprimés en Bretagne proviennent de 6 villes : Brest, Quimper, Nantes, Rennes, Saint-Malo et Vannes et de 33 imprimeurs, 1 à Brest, 5 à Nantes, 1 à Quimper, 17 à Rennes, Saint-Malo et Vannes et de 33 imprimeurs, 1 à Brest, 5 à Nantes, 1 à Quimper 17 à Rennes (dont 3 membres de la famille Garnier et 9 membres de la famille Vatar) 2 à Saint-Malo, et 7 à Vannes dont Jean Nicolas et Jean-Marc Galles, mais aussi Jan Bourrelrier avec les «*observations de diverses choses remarquées*» par Regnault Dorleans en 1597, la veuve de Pierre Dorieu qui en 1688 imprime une pastorale jouée par les élèves des Jésuites et nous en donne les noms, Jacques de Heuqueville qui nous offre 5 volumes imprimés de 1691 à 1703 dont un «*officia sanctorum venetensium*» de 1691 (office des saints vannetais), 21 sont bretons sur les 57 honorés, la veuve de Guillaume Lesieur à son tour, imprime en 1726 et 1727 des «*officia sanctorum proprium ecclesiae et diocesis Venetensis*», en 35 ans des changements sont intervenus, des saints bretons non vannetais ont été évacués : Tugdual, Corentin et Pol Aurelien, quant à Julien Moricet, «*imprimeur ordinaire du roi et de la cour*» il publie en 1685 une ordonnance du roi Louis XIV touchant la marine des côtes de la province de Bretagne, vérifiée en Parlement à Vannes le 18. Jour de janvier 1685 qui traite aussi bien de la compétence des juges que des devoirs de l'aumônier à bord des bateaux ou de l'obligation pour «*les habitants des paroisses sujettes au guet de la mer... d'avoir en tout temps dans leur maison chacun un mousquet au fusil, une épée, une 1/2 livre de poudre, et 2 livres de balles à peine de 100 sols d'amende*» (titre VI, art. VI).

Les frères Galles eux aussi en 1757, nous proposent un «*Officia sanctorum propria ecclesia et diocesis venetensis*» où saint Armel et saint Gilles sont honorés. Jean Nicolas en 1768 imprime sans nom deux ouvrages en breton : «*Instructioneu santell*» et «*Pedenneu aveitt sancti-*

sein enn deüen... eile édition».

Jean-Marc aussi en 1790 imprime sans nom d'auteur le «magasin spirituel er beuverion, en artisanet» de l'abbé Marion. Trois volumes en breton sur cinq titres chez les Galles, seuls imprimeurs Vannetais à nous en offrir. La Bibliothèque Municipale possède en outre de Malassis à Brest «Pedennou hac instructioneu christen» de 1712, et de Périer à Quimper «Imitation hac salver Jesus Christ» de 1756, c'est bien peu. Cinq volumes, sur 18 titres imprimés en diocèses bretonnants. A quoi cela tient-il? Sans doute étaient imprimés en breton des ouvrages religieux, ces «Rêveries mystiques propres à fanatiser le peuple»!

Quant à la matière bretonne, il ne nous est parvenu des fonds ecclésiastiques que onze ouvrages! Les moines de Prières utilisaient le Dictionnaire français-celtique de Grégoire de Rostrenen, et les Bénédictins de Saint-Gildas avaient reçu des États de Bretagne siégeant à Dinan, les deux volumes de «L'histoire de Bretagne» de Dom Lobineau et acquis du même auteur les «Vies de saints de Bretagne», puis «l'histoire ecclésiastique et civile» de Dom Morice. Quant au Séminaire et aux Carmes tant de Vannes que de Sainte-Anne, ils nous ont laissé les commentaires sur la Coutume de Bretagne, ceux de Hévin (Rennes, Vatar, 1736) de Poullain Duparc (Rennes, Vatar, 1745-48) ou de la Bigotière (Rennes, Garnier, 1695-1702), et aussi les recueils d'arrêts du Parlement de Bretagne, de Dévolant (Rennes, Garnier, 1722) ou d'Hevin d'après Frain (Rennes, Garnier, 1684). N'oublions pas qu'à l'époque on ne concevait pas de vie matérielle sans fortune foncière, maisons et terre, et qu'il fallait bien que le père économe connût les lois régissant les biens qu'il administrait.

Si les Bibles, les textes des Pères de l'Église, les recueils de sermons, les traités de théologie dogmatique ou morale et les ouvrages relatifs aux controverses religieuses du XVIII<sup>e</sup> siècle composent près de la moitié du fonds ancien de la bibliothèque, ce qui est normal puisque la majorité des livres provient de couvents, il nous est parvenu à Vannes comme ailleurs fort peu d'ouvrages de liturgie: d'abord ce n'étaient pas des ouvrages didactiques propres à composer une bibliothèque d'étude, ensuite les moines renonçant à la vie communautaire, ne renonçaient pas à dire la messe, et le clergé constitutionnel put exercer ses fonctions jusqu'au printemps 1794 (où l'on voulut l'obliger à déposer ses lettres de prêtrise) et les reprendre 18 mois plus tard.

Outre les deux bréviaires imprimés à Vannes, cités plus haut et qui appartenaient aux Trinitaires de Sarzeau, la même paroisse nous a laissé un missel romain imprimé à Paris en 1628 et qui porte la mention «le Molgat, prêtre de Sarzeau 1780» (ordonné prêtre le 23 septembre 1780, il desservait la chapelle de Saint-Sébastien de Kerguet, près de Suscinio et mourut le 31 août 1782, à vingt-neuf ans) et un graduel romain imprimé à

Lyon en 1690 où est inscrit « Sacristie de Sarzeau — Guillaume Pavec », sur lequel je n'ai pas trouvé de renseignements.

Du Grand Séminaire proviennent également deux graduels, tous deux imprimés à Paris, l'un en 1697, l'autre en 1754.

Est-ce en raison de la musique notée que ces ouvrages ont été conservés, les graduels étant dans la liturgie d'avant Vatican II, les livres contenant tout ce qui se chante durant les messes.

Car c'est ainsi que nous avons les traités de tons de l'église, celui de l'Eudiste, Saché, imprimé à Lisieux en 1676, et la « tonotechnie ou l'art de graver les cylindres » (Paris, 1775) du P. Augustin Ingramelle, dédiée à M. Bignon bibliothécaire du roi, qui outre un frontispice représentant l'atelier d'un facteur d'instruments à cylindres, nous donne divers airs dont la « Badine d'Alarius » ou le « menuet de Zelindor ». Est-ce sur eux que méditait le frère Bougrel, prieur à l'abbaye de Prières ?

A Vannes, aucune de ces reliures mosaïquées qui font l'admiration des amateurs ; un seul livre est habillé de maroquin rouge (il appartenait à Catherine de Francheville). Certains ouvrages exhibent sur les plats les armes du propriétaire ou du donateur lorsqu'il s'agit de livres de prix. Ainsi les évêques de Vannes, Sébastien et Charles de Rosmadec au XVII<sup>e</sup> siècle, font imprimer somptueusement leurs armes, de même Mgr d'Arouges. La plus belle reliure de la bibliothèque par sa richesse mesurée et l'élégance des dessins composés de fers pointillés, fut offerte par Sébastien de Kerhoent, seigneur de Coetanfao, à Guillaume Merdy, alors élève au collège de Quimper, plus tard aumônier de la Retraite des femmes à Vannes.

Les livres de prix conservés à Vannes sont intéressants également par les réflexions que suggère la lecture des annotations du père préfet ; ainsi ne nous étonnons pas que Samson Jégo en 5<sup>e</sup> reçoive les œuvres de Sénèque en latin, ce n'était probablement pas un bambin de douze ans, mais un fort gaillard ayant barbe au menton à qui le recteur de son village ayant décelé des signes de vocation lors de sa 1<sup>ère</sup> communion, avait appris à lire vers l'âge de treize ans !

Après le triage du « bon grain et de l'yvraie » exécuté par David, il est difficile de se rendre compte de la physionomie d'une bibliothèque d'abbaye, beaucoup d'ouvrages de patristique et de théologie nous sont parvenus, également sur les controverses religieuses du XVIII<sup>e</sup> siècle, 40 sur le quiétisme, 180 sur le jansénisme (pour et contre d'ailleurs, bien que les Carmes de Josselin comme les autres couvents de Carmes fussent favorables à ces idées) et enfin au sujet des Jésuites. Cependant dans les couvents, l'économiste ou le père bibliothécaire inscrivait avec soin le nom du couvent sur la page de titre du livre, de crainte qu'il ne s'égarât et

parfois l'origine du livre : ainsi les carmes Déchaux près du port de Vannes en recueillant en 1668 le legs de l'archidiacre René Gouault, frère d'un des leurs, enregistrèrent une vingtaine de livres du XVI<sup>e</sup> siècle dont des impressions de Froben, Plantin et Alde Manuce qui font notre richesse bibliophilique. Le ministre des Trinitaires de Sarzeau, Simon Mestrault laissa également en Bretagne plusieurs livres dont il se servait lorsqu'il était ministre de Saint-Rémy de Meaux.

Parfois l'économe note aussi le nom du libraire et nous apprenons que les Carmes Dechaux ont payé à Heuqueville en 1683 pour les œuvres de saint François de Sales, 18 livres.

D'autres inscriptions sont émouvantes, tel ce capucin d'Auray qui demande de réciter un « de profundis » ou bien un « pater » ou un « Ave » à tous ceux qui liront ce livre.

Ou encore ces religieuses du Père Éternel qui lisent les voyages missionnaires du P. Alexandre de Rhodes ou les « Lettres spirituelles » du bienheureux Claude de la Colombière mais écrivent toutes « sainte obéissante » sans la moindre orthographe.

Les laïques inscrivent rarement leur nom. Si nous avons l'inventaire de la bibliothèque des du Plessis ou des du Grégo, en outre romans, théâtre, ont dû être vendus (ou volés), j'ai pu cependant retrouver la trace de neuf ouvrages des du Nédo, de six volumes du chanoine Julien Oliver Gibon du Pargo, à Vannes et 62 volumes de Kergolher, procureur du roi, 40 titres sur 50 concernant l'histoire et les voyages, dont un intitulé « Voyage de Falaize » de 1697 est en réalité un roman fort sentimental.

Tel se présente le fonds ancien de la bibliothèque municipale de Vannes : aucune œuvre prestigieuses, mais de quoi fournir des sujets de recherche à ceux qui s'intéressent pour divers motifs aux livres de nos lointains ancêtres.

Brigitte MASSIET DU BIEST

#### BIBLIOGRAPHIE :

Archives municipales de Vannes, R 2

Archives départementales du Morbihan, L 819 à 875 T 181